



## COMPTE - RENDU

### Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE LE 14 NOVEMBRE 2012 - 19 HEURES A MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 06 novembre 2012

Délégués en fonction : 26 Présents : 26 Absents et excusés : ./ Procurations : ./

#### Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : M. Jean-Paul IMBS
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Francis MERTZ
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, M. Pascal JEHL (suppléant)
- **Mackenheim** : M. Gérard FAHRNER (suppléant)
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Marc GAUTIER, Mme Catherine GREIGERT, Mme Claudine OBER, M. Jean-Claude MULLER, M. Gilles WEBER (suppléant),
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE,
- **Richtolsheim** : M. Gérard SCHWAB
- **Saasenheim** : M. Norbert LOMBARD
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : M. Jean-Marie SIMLER
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, M. Michel BERGER,
- **Wittisheim** : M. André KRETZ, M. Justin FAHRNER

#### Absents excusés:

M. Maurice FAHRNER, M. Jean-Claude SPIELMANN, Mme Chrystelle ERARD, M. Henri SIMLER (suppléant), M. KREDER Régis (suppléant), Mme Christiane BERNARD (suppléante), M. Bruno BOSCHERO (suppléant), Mme Patricia CUCUAT (suppléante), M. Philippe PIVARD (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Servais ROESZ (suppléant), Mme Denise KEMPF (suppléante), M. Jean-Marie BECK (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Francis BRAUN (Directeur MCG de Sélestat).

#### Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), Mme Denise ADOLF (suppléante), M. François GALLIN (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Benoît ECK (suppléant), M. Jean-Pierre ARNOLD (suppléant), Mme Danièle SCHWEIN (suppléante), M. Jean-Jacques KRACHER (suppléant), Mme Marie-Thérèse STOECKEL (suppléante), M. Claude GERBER (suppléant), M. Pierre GRAFF (suppléant), Mme Edith SCHWAB (suppléante), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Général Adjoint), M. Thierry GELB (Agent de développement), M. Yvain D'INCA (Directeur de l'Ecole de Musique).

Artolsheim  
Bindernheim  
Bootzheim  
Boesenbiesen  
Elsenheim  
Heidolsheim  
Hessenheim  
Hilsenheim  
Mackenheim  
Marckolsheim  
Ohnenheim  
Richtolsheim  
Saasenheim  
Schoenau  
Schwobsheim  
Sundhouse  
Wittisheim

## A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

### 1. Désignation du secrétaire de séance

**Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,**

**Vu** l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 10 du règlement intérieur adopté le 22 février 2012,

- ◆ **désigne à l'unanimité** comme secrétaire de séance, Madame Anne-Lise ULRICH.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012

**Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,**

**Vu** l'article 21 du règlement intérieur adopté le 22 février 2012,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 25 septembre dernier.

**Adopté à l'unanimité.**

### 3. Décisions du Président et du Bureau

**Le Président** rend compte des délégations d'attribution exercées par lui-même et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 9 janvier 2012.

Ces décisions n'amènent pas d'observations particulières.



## B) ADMINISTRATION GENERALE

### 1. Personnel

- a. Modification du plan des effectifs – création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet et de modifier en ce sens le plan des effectifs ;
- ◆ **en déclare** la vacance auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2013 Chapitre 012 – Article 64111 « Rémunération du personnel titulaire »

**Adopté à l'unanimité.**

- b. Quota d'avancement de grade – ratio de promus/promouvables

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **décide de retenir un ratio à 100 % et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale** et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient ;
- ◆ **prend acte** que ce ratio d'avancement de grade sera proposé à l'avis du prochain CTP.

**Adopté à l'unanimité.**

- c. Prime de fin d'année – Conditions d'octroi au personnel recruté postérieurement à la création de la CCRM

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **autorise** le versement de la prime de fin d'année comme ci-dessus proposé, aux agents de la collectivité entrés en service après le 1er janvier 2012, date de création de la communauté de communes.

**Adopté à l'unanimité.**

2. Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) – Convention portant transfert de missions par les communes

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** la convention cadre entre les communes qui en feront la demande et la Communauté de communes pour un transfert de missions des communes à la commission intercommunale pour l'accessibilité ;
- ◆ **autorise** le Président à signer les conventions et à prendre toute décision ou tout acte propre à assurer la pleine exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

3. Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition du service d'archivistes itinérant

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** la mise à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin de son service d'archivistes itinérants pour une durée de 15 jours moyennant un tarif par jour ouvré de 240 € ;
- ◆ **approuve** les termes de la convention de mise à disposition ;
- ◆ **autorise** le Président à la signer.

**Adopté à l'unanimité.**



**C) FINANCES**

1. Décisions budgétaires modificatives n°1 – Budgets Annexes Piscine et Médiathèque

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **se prononce** favorablement sur les décisions budgétaires modificatives n°1 suivantes :

BUDGET PISCINE

- ❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses

Fonction	Article	Intitulé	Montant	Observations
413	64111	Rémunération principale	2 000 €	
413	61522	Entretien des bâtiments	- 2 000 €	

## BUDGET MEDIATHEQUE

### ❖ Section de fonctionnement

#### Dépenses

Fonction	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	64111	Rémunération principale	2 000 €	
321	6065	Livres, disques	- 2 000 €	

Adopté à l'unanimité.

### 2. Décision budgétaire modificative n°2 – Budgets Annexes Ecole de Musique et PAIM

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur les décisions budgétaires modificatives n°2 suivantes :

#### BUDGET ECOLE DE MUSIQUE

### ❖ Section de fonctionnement

#### Dépenses

Fonction	Article	Intitulé	Montant	Observations
311	64131	Rémunération	+ 2 000 €	
311	6251	Voyages et déplacements	- 2 000 €	

#### BUDGET PAIM

### ❖ Section de fonctionnement

#### Dépenses

Fonction	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	6015	Terrains à aménager	+ 96 000 €	Indemnités agricoles

#### Recettes

Fonction	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	7015	Vente de terrains à aménager	+ 96 000 €	

Adopté par 25 voix pour, 1 abstention (Monsieur Francis MERTZ).



## **D) ANIMATION SOCIOCULTURELLE**

### 1. Ecole de Musique Intercommunale – Désignation des représentants au Conseil d'établissement

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Vu l'article 40 du règlement intérieur adopté le 22 février 2012,

- ◆ désigne les quatre conseillers communautaires suivants qui siégeront au sein du conseil d'établissement de l'Ecole de Musique Intercommunale :

- Monsieur Patrick SPIEGEL
- Monsieur Gérard BERNARD
- Monsieur Justin FAHRNER
- Madame Chrystelle ERARD

Adopté à l'unanimité.



## E) TOURISME – PROMOTION DU TERRITOIRE

1. Etude complémentaire pour la réouverture du canal déclassé du Rhône au Rhin – Participation financière

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** la participation de la Communauté de Communes au financement de l'étude complémentaire pour la réouverture du canal déclassé du Rhône au Rhin à hauteur de 10 000 € ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout document relatif à cette participation.

**Adopté à l'unanimité.**



## F) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

1. Sensibilisation à l'environnement – Convention avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** les termes de la nouvelle convention d'objectifs entre la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention et ses avenants ;
- ◆ **valide** le programme 2012-2013 correspondant à un budget de 30 450 €.

**Adopté à l'unanimité.**



## E) DIVERS

1. Motion en faveur de la relance du contrat de concession du Grand Contournement Ouest de Strasbourg

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- **décide** d'ajourner ce point.

**Adopté par 25 voix pour, 1 abstention (Monsieur Gérard BERNARD).**

Fait à Marckolsheim, le 16 Novembre 2012

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

